



MAJ 24/9/2024

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Annexes 12 (info préalable) et 13 (contractuelle) :

Sur ces 2 documents figurent :

- Le montant du séjour ou voyage (et ses augmentations éventuelles),
- Ce que le prix comprend ou ne comprend pas,
- Les conditions de paiement,
- Les assurances facultatives à la discrétion des participants,
- Le programme succinct,
- Les conditions d'annulation.

2. Annulation ou désistement du fait de l'adhérent

- S'il y a une liste d'attente, un contrat est passé avec un nouveau participant remplaçant le précédent. L'ancien participant est remboursé sauf de l'assurance facultative, des frais administratifs de RandoGom et des frais d'Immatriculation Tourisme.
- S'il n'y a pas de liste d'attente, l'adhérent fera jouer, le cas échéant, l'assurance-annulation.

Il sera remboursé de tous les frais non payés par RandoGom sauf :

- Transport : la part individuelle du coût du transporteur, s'il s'agit du bus ou du covoiturage. Concernant l'avion ou le train, il sera remboursé si RandoGom l'est auparavant.
- Hébergement : selon les conditions de l'hébergeur (elles figurent dans l'annexe 12).
- Visites : si le coût est forfaitaire, l'adhérent ne percevra aucun remboursement. Si le prix est unitaire, l'adhérent sera remboursé si RandoGom l'est auparavant.
- Autres frais : les frais incompressibles inhérents au séjour (frais d'assurance, frais administratifs, frais d'Immatriculation Tourisme, etc ...) ne seront pas remboursés.

La date du mail reçu par l'organisateur ou le Président fera foi pour le calcul des retenues éventuelles.